

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 janvier 2019	N° 2019-8

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 janvier 2019	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2019-8

Parcs de stationnement Victor Hugo - Précisions sur la qualité de créancier des garanties constructeurs attachées aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole entre la maîtrise d'ouvrage métropolitaine et la Régie affectataire du parc - Protocole - Autorisation - Décision

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2017-19 du 27 janvier 2017, il a été arrêté le principe d'une remise en régie du parc de stationnement Victor Hugo, situé sur la commune de Bordeaux, à l'échéance du contrat d'affermage l'intéressant, soit à compter du 1^{er} avril 2017, auprès de la régie Parcub Bordeaux Métropole.

La délibération n°2017-124 du 17 mars 2017 a établi la mise en affectation du parc auprès de la Régie et a autorisé la signature d'un protocole tripartite, intervenue le 31 mars 2017, déterminant les modalités de reprise et d'exploitation du parc entre le délégataire sortant, Bordeaux Métropole et la Régie.

Durant l'exécution de la convention d'affermage précitée, Bordeaux Métropole a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux de structure et clos/couvert sur le parking Victor Hugo entre septembre 2016 et mars 2017 et réceptionnés en mars 2017.

En vue de préciser les effets de la mise en affectation sur les garanties des constructeurs attachées à ces travaux, il est nécessaire de conclure un protocole avec la régie affectataire du parc.

Ce protocole confirme la conservation par Bordeaux Métropole des actions contentieuses et précontentieuses relatives aux garanties des constructeurs attachées à l'ensemble des marchés passés par elle et sous sa maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de travaux de structure et clos/couvert sur le parc Victor Hugo.

La Régie a la qualité de créancier de l'ensemble des garanties des constructeurs attachés aux autres travaux effectués par le délégataire sortant ou la régie elle-même sur le parking Victor Hugo.

La Régie étant affectataire du parc depuis le 1^{er} avril 2017, il est rappelé qu'elle bénéficie des droits et obligations du propriétaire et qu'elle est à ce titre seule responsable de l'exploitation, des ouvrages et des installations.

Il lui revient ainsi la charge des investissements et travaux de toute nature sur ce parc, y compris ceux rendus nécessaires par suite de l'apparition d'un désordre couvert par la garantie constructeur dont les actions ont été conservées par Bordeaux Métropole.

Il est donc précisé que les sommes qui seraient perçues par la Métropole au titre de la garantie des constructeurs, dans le cadre d'une action menée par elle, feront l'objet d'un reversement à la Régie à hauteur des travaux de remise en état et dans la limite des sommes effectivement perçues.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations n°D-2015/299 du 15 juillet 2015 du Conseil de la ville de Bordeaux et n°2015/0483 du 25 septembre 2015 du Conseil de la Métropole, portant transfert des parcs Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres ainsi que du contrat d'affermage les concernant,

VU le contrat d'affermage en date du 15 mars 2013, tel que modifié par ses avenants 1 à 3, portant sur l'exploitation des parcs Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres,

VU les délibérations n°2004/0225 du 5 avril 2004 et n°2004/0911 du 17 décembre 2004 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, portant création de la régie Parcub et mise en place des mécanismes budgétaires, comptables et fiscaux correspondants,

VU la délibération n°2017-19 du 27 janvier 2017 actant le principe d'une remise en régie des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres à compter du 1^{er} avril 2017 auprès de la régie Parcub,

VU la délibération n°2017-124 du 17 mars 2017 établissant la mise en affectation de ces parcs auprès de la régie et autorisant la signature d'un protocole tripartite déterminant les modalités et conditions de reprise et d'exploitation des parcs concernés entre le délégataire sortant, Bordeaux Métropole et la régie Parcub de Bordeaux Métropole, laquelle est intervenue le 31 mars 2017,

VU le procès-verbal du 31 mars 2017 actant la remise de ces parcs à la régie en date du 1^{er} avril 2017, 0h,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE durant l'exécution du contrat d'affermage du 15 mars 2013 portant sur l'exploitation des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres, Bordeaux Métropole a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux de structure et clos/couvert sur le parking Victor Hugo entre septembre 2016 et mars 2017, travaux réceptionnés en mars 2017,

CONSIDERANT QUE le principe d'une remise en régie des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres, situés sur la commune de Bordeaux, à l'échéance du contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} avril 2017, auprès de la régie Parcub Bordeaux Métropole a été arrêté,

CONSIDERANT QUE le parc Victor Hugo a été mis en affectation auprès de la régie Parcub à compter du 1^{er} avril 2017,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de préciser les règles de répartition des responsabilités de la mise en oeuvre des garanties des constructeurs attachées aux travaux réalisés sur le parking Victor Hugo,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le projet de protocole annexé à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole susvisé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 JANVIER 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2019	 Monsieur Michel LABARDIN